

TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE – AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Pour exercer ses fonctions, l'Agent de Prévention et de Sécurité doit être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS. Il exerce ensuite au sein de différents types d'entreprises ou d'organismes privés ou publics (missions de gardiennage, prévention et sécurité des biens et des personnes...).

La formation

Cette formation permet au candidat d'appréhender toutes les missions du métier visé, grâce à l'apprentissage par des cours théoriques mais aussi des cas pratiques et des mises en situation d'intervention.

Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée de 5 semaines en présentiel, à temps plein (175 h de formation + 7 h d'examen).

Toutes les heures de formation doivent avoir été suivies par le candidat pour qu'il puisse être présenté à l'examen.

Un MAC APS de 27 heures est à prévoir tous les 5 ans pour le renouvellement de la Carte Professionnelle APS.

Objectifs visés

- Obtenir le Titre à Finalité Professionnelle APS de niveau 3.
- Être accompagné dans la procédure de demande d'une carte professionnelle afin d'exercer comme Agent de Prévention et de Sécurité.

Public concerné

- Toute personne qui souhaite devenir Agent de Prévention et de Sécurité
- Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (hesp@hesp-formation.com)

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY ou HESP ANNEMASSE.

Modalités d'inscription

Les dossiers complets doivent être déposés à minima 2 mois avant le démarrage de la formation.

Nombre de places

Notre formation accueille entre 6 et 12 personnes maximum

Pré-requis

- Les ressortissants étrangers ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (loi sécurité globale n° 2021-646 art. 23).
- Détenir une Autorisation Préalable délivrée par le CNAPS, recherche d'antécédent judiciaire
- Réussir le test préalable à la formation de connaissance de la langue française oral et écrit (Equivalent Pro Delf B1).

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens en tant qu'Agent de Prévention et de Sécurité.
- Validation des 14 UV lors de l'examen (12 UV validés par QCU avec un minimum de 12/20, 2 UV validés par la réussite d'une mise en pratique).

Programme

UV 1 : Secourisme	14 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail ➤ Mettre ses compétences au service de la prévention des risques
UV 2 : Environnement juridique	21 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître le Livre VI du code de la sécurité intérieure ➤ Dispositions utiles du code pénal ➤ Les garanties liées au respect des libertés
UV 3 : Gestion des conflits	14 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être capable d'analyser les comportements conflictuels ➤ Être capable de résoudre un conflit
UV 4 : Module stratégique	8 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les outils de transmission ➤ Savoir transmettre des consignes ➤ Réaliser une remontée d'informations
UV 5 : Prevention des incendies	7 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Initiation au risque incendie
UV 6 : Modalité d'appréhension	7 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Application du code de procédure pénale lors des missions de sécurité et de sûreté
UV 7 : Risques terroristes	13 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes ➤ Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme ➤ Connaître les différents matériels des terroristes ➤ Savoir entretenir sa culture de la sécurité ...
UV 8 : Module professionnel	45 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer les techniques d'information et de communication ➤ Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS ➤ Savoir contrôler les accès ➤ Prendre en compte un poste de contrôle
UV 9 : Palpation de sécurité et inspection des bagages	7 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
UV 10 : Surveillance par moyens électroniques de sécurité	7 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection ➤ Les éléments de la chaîne et le corpus juridique de la télésurveillance
UV 11 : Gestion des risques	11 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion des alarmes ➤ Protection du travailleur isolé ➤ Risques électriques
UV 12 : Evènementiel spécifique	7 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements ➤ Identifier les acteurs d'un événement
UV 13 : Gestion des situations conflictuelles dégradées	7 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes
UV 14 : Risque industriel spécifique	7 h	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître et évaluer les risques industriels ➤ Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ➤ Adapter le rôle de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel aux exigences spécifiques ➤ Connaître les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives (livret pédagogique remis au candidat).
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours.
- Cas pratiques et mises en situation d'intervention : secourisme, organisation de rondes de surveillance, utilisation d'écrans de contrôle, utilisation d'une main courante électronique et d'un PC sécurité dédié.
- Manipulation d'armes fictives pendant le déroulement du module « risque terroriste ».
- Mise à disposition de notre plateforme numérique (QCU d'entraînements, veille réglementaire, documents pédagogiques...)
- Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette pour s'entraîner à l'épreuve du QCU (Examens blancs).

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis de chaque UV (QCU d'entraînement corrigés et mises en pratique). De plus, il met en place un temps de régulation supplémentaire pour les candidats qui ont besoin d'améliorer leurs résultats. Une feuille d'évaluation individuelle remplie par le formateur permet de s'assurer de la bonne compréhension par le candidat des connaissances de tous les modules.

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Examen final :

- 1 UV validé par la certification SST de l'INRS (module secourisme).
- 2 UV validés par la réussite de 2 mises en pratique devant les membres d'un jury.
- 11 UV validés par l'obtention de la note de 12/20 minimum (88 questions en QCU).

La certification est obtenue si tous les UV de la partie théorique et pratique sont validés. A l'issue de la formation, le candidat obtient également sa carte SST « Sauveteur secouriste du travail », une attestation « Equipier de Première Intervention » et une attestation HOB0.

En cas d'échec (théorie et/ou pratique), le candidat garde le bénéfice de l'épreuve acquise. Nous proposons au/à la candidat(e) de se représenter sur un prochain examen (avec journées de révision).

A noter : les candidats ayant échoué sur une (ou plusieurs) UV avec une note inférieure à 8/20 et doivent suivre à nouveau obligatoirement les heures de formation correspondant à l'UV (aux UV) à repasser.

Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

Qualification des intervenants

Les profils de nos intervenants sont validés par les instances qui régissent les formations du domaine de la sécurité. Ils sont qualifiés et validés par la CNP.

Tarifs: Accédez à notre grille tarifaire

Délais d'accès : 2 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

Contact : par mail à : hesp@hesp-formation.com

Modalités et conditions d'inscriptions: Téléchargez notre dossier de candidature

Conditions générales de vente : Consultez nos CGV